

CR de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 juin 2021.

Présent(e)s : Messieurs LEVRAT, DONGUY, CURTAT, DIDIER, HAUTAPLAIN, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GONIN, OBADIA.

Excusé(e)s : Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick HAUTAPLAIN et Madame Cathy SIFFERT ayant donné pouvoir à Madame Florence BERTHIER-CASSET ;

A l'occasion de la présentation du projet de territoire, cette séance du Conseil s'est exceptionnellement déroulée au siège de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) en présence de son Président ainsi que d'une part des élus.

1 – Projet de territoire en présence des élus de la 3CM :

Depuis juillet 2020, les élus de la 3CM se sont réunis à plusieurs reprises pour concevoir le projet de territoire qui guidera leur action durant les 6 prochaines années. En parallèle, des questions thématiques sous forme de choix entre plusieurs options (auxquelles ont répondu près de 300 habitants) ont été mises en ligne. Le 4 mars 2021, le projet était adopté par le Conseil Communautaire. 6 axes ont été définis :

- L'environnement (la transition écologique, l'eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets et la préservation de l'environnement)
- La mobilité (le schéma directeur de la mobilité, le développement des modes doux, l'optimisation de la voiture individuelle et le développement des transports en commun)
- La citoyenneté (la relation avec les usagers, la maison France Services et la politique culturelle de sportive)
- L'attractivité (le développement économique et le tourisme)
- L'aménagement (les infrastructures)
- L'agilité (les finances et la mutualisation)

Tour à tour, les élus présents ont présenté les axes qui étaient de leur compétence. Cette démarche de présentation est réalisée auprès de chacun des 9 Conseils Municipaux de la 3CM.

Le document complet est disponible en version électronique sur le site de la 3CM.

2 – Délibération « Adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurance » :

Sainte-Croix fait partie du groupement de commandes mais en fin d'année 2021, son adhésion prendra fin. Il convient donc de savoir si la commune souhaite renouveler son adhésion ou non.

A l'unanimité, il a été pris la décision du renouvellement de l'adhésion.

3 – Délibération « Passage à la M57 »

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du budget communal, la nomenclature actuellement en vigueur est la M14. A compter du 1^{er} janvier 2024, le nouveau référentiel M57 a vocation à être adopté par toutes les catégories de collectivités. Les évolutions majeures concernent des changements de comptes ainsi que de format de documents. La 3CM souhaite anticiper ce changement au 1^{er} janvier 2022 et Monsieur le Maire rappelle que la comptabilité de la commune est réalisée par les agents du service commun de l'intercommunalité. De ce fait, le passage de la M14 à la M57 serait effectué grâce, d'une part, au logiciel nouvellement acquis et d'autre part, à l'expérience du service des finances de la 3CM. Par conséquent, la commune de Sainte-Croix devra anticiper elle aussi le changement de nomenclature.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le référentiel de la M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

4 – Reconduction d'un contrat sur un emploi permanent à temps non complet :

Il s'agit de la reconduction de l'emploi permanent non titulaire à temps non complet, d'agent polyvalent affecté à la cantine scolaire, occupé par Florence BERTRAND. Le poste consiste à assurer le service de restauration scolaire, à effectuer les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux scolaires ainsi qu'à la prise en charge d'un groupe d'enfants sur le temps périscolaire et la mise en œuvre des activités d'animation. Le temps de travail annualisé est de 46h30 heures mensuelles, soit 10h40 par semaine réparties comme suit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h30 à 13h45.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, avec effet au 1^{er} septembre 2020, la reconduction d'un emploi permanent non titulaire à temps non complet, d'adjoint technique affilié à la cantine scolaire, du 01/09/2020 au 31/08/2021 aux horaires et conditions suivantes :

Agent polyvalent affecté à la cantine scolaire, pour 10h40 hebdomadaires annualisées, rémunérées sur la base de l'indice 370, indice majoré 342.

5 – Délibération relative au renouvellement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Il s'agit de remplacer Karine CHRISTOPHE, ancienne secrétaire de mairie qui est partie courant mai de cette année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil du public pour une durée d'un an soit du 17 mai 2021 au 16 mai 2022 (durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs). La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17,50/35^{ème} et la rémunération de l'agent est rattachée au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie C, et calculée par référence à l'indice brut 499, IM 430.

6 – Délibération pour le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021/2022 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine, selon les modalités d'accueil suivantes : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

7 – Point sur l'organisation des élections régionales et départementales :

Les élections régionales et départementales se déroulent les dimanches 20 et 27 juin 2021. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, l'organisation de ces élections se fera dans la salle polyvalente dans laquelle seront installées 2 bureaux de vote.

Afin d'assurer le bon déroulement des votes ainsi que du dépouillement, un tableau des permanences a été remis en séance à chacun des conseillers.



Le Maire,
Michel LEVAT